

MAIRIE
DE

SAINT-AOÛT N°

36120 ST-AOÛT

Tél : 02 54 36 28 19

Fax : 02 54 36 72 61

ARRIVÉE
CPDP

22 NOV 2006

OBJET DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

L'an deux mil six, le dix-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, séance publique sous la présidence de Monsieur Jean CURTET, Maire.

Etaient présents : M.M CURTET Jean, TEINTURIER Maurice, CHARVY Francis, Mme SELLERON Michèle, M.M LARAMME Serge, BOURSIN Guy, GUILLANEUF Hugues, DUBREUIL Serge, Melle AUDEBERT Sabine, M. DEFAIX Pierre, Mme JOURNAUX Florence.

Etaient absents excusés : Mme MONJOIN Dominique, M. M PIN Michel et NAUDON Michel.

Démissionnaire : Mme MARGERIN Monique.

Melle Sabine AUDEBERT a été nommée secrétaire.

OBJET :

Ligne grande vitesse Limoges – Poitiers.
Adoption d'une motion.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 5 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges - Poitiers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adoptant la motion proposée par ces deux élus,

S'oppose à la création d'une ligne grande vitesse Limoges - Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux – Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près de 1,8 million d'habitants,

Rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire,

Demande :

- la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie,
- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

Reçu à la Sous-Préfecture

le 13 NOV 2006



Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire,



J. CURTET